# **SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

## **PRÉSENTS:**

Mmes ANTOINE Michèle, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice et LANGRY Véronique. MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno et ROLLET Thibault.

#### **EXCUSÉE:**

Mmes AYADI Jalila et DUBOIS Véronique.

#### **SECRÉTAIRE:**

Mr ROLLET Thibault.

Le compte rendu de la séance du 04 avril 2024 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

# CCBRC- RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) LIÉE AU REVERSEMENT D'UNE QUOTE-PART DES RECETTES DE LA TAXE DE SÉJOUR PERÇUE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au reversement d'une quote-part des recettes de la taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes, le montant des attributions de compensation a été révisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE le montant de l'attribution de compensation librement révisées pour l'année 2024 pour la commune d'ANDREZEL.

#### **SDESM**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny, et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing au SDESM.

**Après délibérations**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'adhésion de ces communes au SDESM.

#### **MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante :

#### Dans la section investissement:

<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Mouvement</u>

#### Dans la section fonctionnement

<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Mouvement</u>
6811		
6811-042		

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE cette décision modificative.

#### **SMIVOM**

Monsieur le Maire expose la convention proposée par le SMIVOM concernant l'accueil des élèves à la piscine de Grandpuits. Les tarifs restent inchangés par rapport à l'année dernière pour ce qui concerne la location du bassin et la prestation maître-nageur.

Après discussions, le Conseil Municipal valide la convention pour l'année scolaire à venir.

#### <u>RPI</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un projet de rénovation thermique de l'école maternelle a été présenté en conseil du RPI.

Un audit énergétique a été réalisé à l'école maternelle. Le but de cet audit était d'identifier les pistes de solutions pour améliorer les faiblesses thermiques du bâtiment (chaud l'été, froid l'hiver). Le rapport reçu est très complet et détaillé. En synthèse, il s'avère que le bâtiment construit en 1998 a été réalisé en respectant la norme RT2000. Le constat montre peu de déperditions au niveau des murs. Le point faible porte sur l'absence de ventilation et les installations de chauffage. Les améliorations possibles seraient la pose de volets roulants aux fenêtres et un système d'occultation sur la verrière. Ceci permettrait un gain d'environ -4° en été. La législation en matière de qualité de l'air intérieur ayant évolué l'audit propose également différentes solutions qui permettrait d'atteindre le seuil requis. Ces solutions sont principalement axées sur la création de points d'aspiration et d'un système de chauffage rénové presque en totalité. La création d'une salle de motricité adaptée et d'un préau viendrait compléter ces travaux. Un chiffrage a été établi et le montant des travaux est évalué entre 500 000€ et 600 000€ en fonction de l'option choisie. Ces travaux pourraient certainement faire l'objet d'un contrat rural aidé à hauteur de 70%. Ce sujet sera porté par le RPI après discussion au sein du Comité Syndical qui réunit les 3 communes.

#### **BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le service culturel de la CCBRC élabore actuellement le futur Réseau de Lecture Publique.

Avec les bénévoles de la bibliothèque, il a rencontré la coordinatrice du Réseau de Lecture Publique de la CCBRC, Mme Boulay-Daumas, la vice-présidente à la culture de la CCBRC, Mme Varoqui et la responsable des actions culturelles de la CCBRC, Mme Collier. Ces dernières ont tenté de répondre aux questionnements des bénévoles sur l'intégration de notre bibliothèque dans ce réseau. Les bénévoles sont à ce jour réticents à l'intégration de ce réseau.

Afin de définir les modalités de fonctionnement du Réseau de Lecture Publique un projet de charte a été coconstruit avec la Médiathèque Départementale de Seine-et-Marne. La signature de cette charte actera l'intégration de notre bibliothèque dans le réseau de lecture publique.

Après discussions et avis pris auprès des bénévoles de la Bibliothèque, le Conseil Municipal décide de ne pas signer la charte proposée.

#### **BRIOCHES**

Comme de coutume, le Conseil Municipal décide d'offrir une brioche aux personnes de 65 ans et plus. La distribution aura lieu le samedi 29 juin 2024.

#### **ÉLECTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives se tiendront les dimanches 30 juin et 07 juillet 2024.

### **PASSAGES PIÉTONS**

Un conseiller municipal demande s'il serait possible de repeindre les passages piétons, surtout celui devant l'école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.